



COMMISSION EXECUTIVE NATIONALE
20 ET 21 JANVIER 2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le contexte

Notre CE, fin septembre, se tenait au début de la grave crise financière et de ralentissement économique qui passait des Etats-Unis à l'Europe avec son cortège de faillites de banques, d'accroissement du chômage et d'augmentation de la dette, faute de rentrées fiscales suffisantes.

On a alors découvert un Président de la République moralisateur du système financier, adepte du retour de l'Etat pour contrôler le marché. Il a fait feu de tout bois, comme d'habitude, en annonçant la distribution de milliards – sans aucune contrepartie – pour soutenir les banques, l'immobilier, les PME Les parachutes dorés étaient aussi sur la sellette – et maintenant ce sont les bonus pour 2008 – en même temps que des secteurs entiers de l'économie souffraient (CAMIF, Arcelor, l'automobile, le textile, le BTP, la pharmacie...). Un plan pour l'emploi était annoncé et, au Parlement, les débats sur les lois de finances étaient vifs à propos des prévisions 2009, manifestement hors du temps parce qu'elles avaient été élaborées avant l'éclatement de la crise financière.

En novembre nous avons eu l'annonce de nombreux plans sociaux, la multiplication du chômage partiel ou des arrêts de production durant les fêtes. Tout cela sur fond de polémique franco-française sur le travail du dimanche ou le report de l'âge de la retraite de 65 à 70 ans. La fin de l'année a été marquée par l'annonce d'un plan de relance par l'investissement, soi-disant de 26 milliards d'euros, avec en prime, la création d'un ministère à part entière pour s'en occuper. L'opposition, les syndicats et de nombreux économistes ont jugé ce plan insuffisant (car il réutilise des crédits déjà programmés) ou unijambiste selon l'expression du Président de la commissions des finances à l'Assemblée nationale parce qu'il fait l'impasse sur le pouvoir d'achat et l'emploi. Ces deux éléments ont sans aucun doute motivé l'ensemble des organisations syndicales françaises à décider d'une riposte commune, le jeudi 29 janvier.

Une première déclaration, en décembre, actant la décision d'une journée nationale interprofessionnelle d'action, mentionnant les revendications des retraités, suivie d'une plate-forme revendicative datée du 5 janvier avec cette fois le silence pour les retraités... bien qu'ils soient indispensables dans les cortèges du 29 janvier.

En effet la partie de bras de fer avec le pouvoir s'annonce difficile. Les diverses cérémonies des vœux de notre omni président ont confirmé sa volonté au-delà des effets d'annonce, de s'occuper en priorité de son camp, de ses amis ou affidés. Le Président a annoncé que les difficultés qui nous attendent en 2009 seront grandes. En somme préparons nous à la sueur et aux larmes pour supporter une crise qui n'en est sans doute qu'à ses débuts. Et c'est bien pratique pour lui, cela permet d'oublier ses promesses sur le pouvoir d'achat. L'opinion lui en tient-elle rigueur ? Pas pour l'instant, au contraire si on ajoute l'épisode de la grève SNCF à St Lazare. Malgré les reculades du pouvoir sur certains sujets, les réformes négatives vont continuer, le démantèlement des services publics, la restriction des libertés, la mise sous tutelle du système de santé...

Pour l'instant c'est essentiellement dans le camp des supporters du Président que l'on trouve les critiques les plus virulentes et des actions qui l'empêchent d'aller trop loin. Sur le travail du dimanche, sur l'audiovisuel au Sénat, du côté du Conseil constitutionnel concernant la réforme électorale.

Va-t-on assister à une riposte massive des travailleurs ?

Espérons un sursaut malgré les craintes sur les licenciements ou autres plans sociaux. La grève fait partie de l'action du 29, surtout à l'initiative de l'éducation nationale et de la fonction publique ou des services publics. Les retraités y seront cependant car leur revendication essentielle demeure, la revalorisation des retraites avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

L'activité depuis septembre

L'essentiel de l'activité du siège national comme des sections départementales a été consacré à la réussite de l'action commune des retraités le jeudi 16 octobre. L'analyse des réponses à l'enquête

que nous avons envoyée a été faite dans la circulaire N°15 : un peu moins de médiatisation que le 6 mars, forte unité des organisations syndicales des retraités élargie au milieu associatif, réduction du nombre de rassemblements, succès de l'opération carte postale pour associer l'ensemble des retraités.

Cette action du 16 octobre s'est poursuivie à travers l'audience inter-UCR à Matignon le 30 octobre. Un dialogue intéressant avec le représentant du Premier ministre mais rien de concret alors que les députés discutaient du projet de loi 2009 pour la sécurité sociale.

L'absence de réponses à nos questions ainsi que la tournure des débats au Parlement a conduit l'inter UCR, dans sa rencontre du 6 novembre à rédiger une nouvelle lettre au Premier ministre afin de rappeler nos revendications communes.

Parallèlement, dans les sections, à l'initiative de tout ou partie des organisations de retraités les interventions auprès des parlementaires ont été nombreuses (cf CR 148) sur le thème de la nécessité d'une revalorisation des retraites dès le 1^{er} janvier.

Nous avons même ajouté une intervention collective des 16 associations membres du CNRPA réunies le 7 novembre au siège de la FGR-FP, auprès des présidents des groupes parlementaires, sur 2 sujets qui faisaient consensus entre nous, le non respect des engagements présidentiels en matière de réversion et de minimum vieillesse.

Toujours à propos du montant de nos retraites notons les chiffres de l'inflation d'octobre à décembre (-0,1 ; -0,5 ; -0,2). Cela nous amène à anticiper la revalorisation qui sera décidée pour le 1^{er} avril prochain, un seul élément étant inconnu à ce jour. En effet, on ne peut douter de l'intention du gouvernement d'appliquer la loi telle qu'elle a été votée, d'autant plus que la conjoncture lui est favorable :

L'inflation 2008, en moyenne annuelle, prévue à 2,9%, serait finalement de 2,8%. Le différentiel entre la prévision de 1,6% et la réalité serait donc de 1,2 duquel il faut retirer l'anticipation de 0,6% accordée au 1^{er} septembre. Reste à inclure dans le calcul la prévision d'inflation 2009. Elle est de 2,0% dans les documents budgétaires. Mais la loi prévoit qu'elle sera affinée en mars par une commission interne au ministère et on peut parier qu'elle sera revue à la baisse. Ainsi il ne faut pas s'attendre à des miracles pour le 1^{er} avril. Ce sera plutôt maigre... D'où l'angle d'attaque utilisé dans l'adresse aux parlementaires à l'initiative du Pôle des retraités et repris dans la déclaration de l'inter-UCR du 14 janvier : il est nécessaire d'obtenir un effet rétroactif au 1^{er} janvier, ce qui a été possible pour le 1^{er} septembre doit l'être aussi pour 2009.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2009

Définitivement adoptée après un passage au Conseil constitutionnel qui a invalidé 19 articles identifiés « cavaliers sociaux » : c'est-à-dire étrangers à la dite loi. Certains de ces articles ont été réintégrés dans la « loi de finances rectificative pour 2008 », d'autres pourraient entrer dans le projet de loi « hôpital, santé, patient, territoire ».

Parmi les articles retoqués 3 concernant plus particulièrement l'A.M

Art 43 : qui prévoyait de mettre à la disposition des patients, la liste des professionnels de santé adhérant à des contrats d'amélioration des pratiques

Art 55 : Extension des pouvoirs des ARH sur les établissements sociaux et médico sociaux en cas de difficultés financières ou de dysfonctionnement

Art 65 : Qui prévoyait la participation de la CNSA au financement de la formation des aidants et accueillantes familiaux pour PA et PH.

Autre fait notoire : l'effet de la crise sur le déficit. La diminution de la masse salariale le ferait passer de 8,6 mds d'euros à 10,5 mds, chiffre jugé optimiste puisqu'on avance 5 mds supplémentaires (1 point de masse salariale = 2 mds€)

Loi de financement de la Sécu

- je renvoie à la circulaire 22 du 12.12.08 qui relate l'essentiel avec un rectificatif : 30 fois le plafond annuel de la sécu (1 029.240€) (plafond annuel Sécu pour 2009 – 34.308€ arrêté du 19.12.08 – JO du 24/12)
- quelques précisions
 - o l'article 14 sur les parachutes dorés est entré en vigueur le 19 :12 :08
 - o en ce qui concerne le taux de remboursement de 30% pour non respect du parcours de soins, le décret est paru au JO du 20/12. Cependant comme c'est l'UNCAM qui

- doit fixer le niveau exact, dans l'attente de sa décision le taux de remboursement à 50% continue à être appliqué
- o taxe sur le chiffre d'affaires des organismes complémentaires (il passe de 2,5% à 5,9%) pour un rendement de 1 md€ affecté au fonds de la CMUC et à l'acquisition d'une complémentaire santé.
- Cette taxe est pérenne, quant au taux, il peut être rajusté, si nécessaire puisque l'autorité de contrôle des mutuelles et assurances doit transmettre aux ministres chargés de la Sécu et au parlement avant le 1^{er} juin de chaque année les éléments d'évolution de la situation des complémentaires

Réaction immédiate – augmentations des complémentaires

- Participation de l'UNOCAM aux négociations conventionnelles (art 36)
- Les conditions d'application seront fixées par décret
- La loi précise que l'UNOCAM est tenue d'informer l'UNOCAM de son intention d'ouvrir des négociations – L'UNOCAM doit faire part de sa décision d'y participer
- Signature de l'UNOCAM est obligatoire dans les secteurs où la prise en charge de l'AM est inférieure à 50% du total des dépenses de l'assuré (optique, dentaire). L'accord ne sera validé qu'à cette condition. La décision de signer doit être prise par le conseil de l'UNOCAM par 60% des voix.

Négociations conventionnelles

La convention médicale du 12/01/05 prend fin en 2010

A l'heure actuelle, les négociations avec l'AM se poursuivent.

3 points essentiels

- La majoration de la consultation des généralistes de 22 à 23€
- Le Gouvernement entend lier cette augmentation à l'aboutissement de deux autres dossiers
 - les déserts médicaux
 - l'encadrement des dépassements d'honoraires par la création d'un secteur optionnel
- Les négociations s'enlisent malgré quelques propositions en particulier de la confédération des syndicats médicaux français (CSMF) que le Gouvernement juge insuffisantes.
- Nicolas Sarkozy veut agir ou pourrait bien profiter de la loi HPST pour régler le problème.

Bilan des franchises médicales

A la demande de R. Bachelot, la Direction de la Sécurité sociale a dressé ce bilan dans un rapport remis au Parlement. Il porte sur les 6 premiers mois de 2008. Economies réalisées 800 millions€. Cette somme provient majoritairement des médicaments (86,1%) des actes paramédicaux (11,3%) et des transports (2,5%).

Ces économies auraient permis de financer environ 2/3 de l'augmentation des moyens consacrés au plan Alzheimer au plan cancer et aux soins palliatifs.

Les franchises n'ont pas modifié ce comportement des patients, bien au contraire.

Le 5^e risque de protection sociale

Il ne sera donc pas mis en place en 2008 comme l'avait prévu Nicolas Sarkozy.

Le projet de loi n'a pas été présenté par Xavier Bertrand avant son départ du gouvernement comme il le souhaitait.

Les 5 groupes de travail mis en place mi-juillet

- droit universel à un plan personnalisé de compensation
- maintien à domicile
- partenariat public/privé
- la future maison de retraite
- la gouvernance

ont tenu leur dernière séance de travail le 22 décembre 2008.

Le cabinet de X. Bertrand a, en parallèle mené des concertations avec tous les acteurs du secteur et ... les partenaires sociaux.

Toute cette phase « de maturation » s'est déroulée dans la plus grande discrétion.

Lors des vœux à la Presse, le 13 janvier, X. Bertrand a assuré que 2009 serait aussi une année de réformes. S'agissant du 5^e risque, les arbitrages sont préparés, ils doivent être finalisés. Le travail est suffisamment avancé pour qu'un projet de loi soit :

- Présenté au conseil des ministres au 1^{er} trimestre 2009
- Débattu au Parlement au 1^{er} semestre
- 2 objectifs sont poursuivis
 - o le maintien à domicile pour ceux qui le souhaitent
 - o la diminution du reste à charge en priorité pour les classes moyennes « éternelles oubliées de la solidarité ».
- De son côté, Valérie Létard a précisé, ce même jour que le 5^e risque allait nécessiter de mobiliser des moyens solidaires, mais aussi d'autres sources de financement pour augmenter le nombre de places d'accueil et de services, mais aussi les emplois nécessaires pour « accompagner cet effort considérable de prise en charge ».
- Quant à Nicolas Sarkozy il tient à ce que son engagement soit respecté et considère ce chantier comme prioritaire.
- Selon des informations (Les Echos, Mensuel des Maisons de retraite), on s'acheminerait vers :
 - o Une allocation unique issue de toutes les aides versées aux PA (aide sociale, APA, APL, aides fiscales...)
 - o Cette allocation serait alors fortement dégressive en fonction des revenus du bénéficiaire (1000€ pour l'équivalent d'un minimum vieillesse, de 300 à 200€ pour des revenus supérieurs à 1500€).
 - o A cette allocation pourrait être liée une participation volontaire pour les bénéficiaires disposant d'un certain niveau de patrimoine (200 000€).
- Allocation complète, mais gage sur patrimoine (dans la limite de 20 000€)
- Allocation diminuée sans gage.

Le terme de récupération sur succession est tabou, mais le gouvernement n'abandonne pas l'idée de participation financière.

- o Parallèlement se développerait un système de prévoyance complémentaire. Le gouvernement veut instaurer un partenariat public-privé. Les assureurs se préparent activement à se lancer sur le marché en peaufinant leurs conditions. (cf article de la Tribune du 10/1 et des Echos 14/1/09).

Mesures en direction des PA contenues dans le plan de relance.

Cf Nicolas Sarkozy à Douai le 4/12/08

« La solidarité avec les plus vulnérables doit se renforcer en temps de crise ».

Dans le plan de relance 70 millions provenant des réserves de la CNSA serait attribués pour des équipements rapides pour PA et PH. Ils viennent s'ajouter aux 260 millions de subventions publiques pour l'investissement déjà disponibles.

Dès 2009 : on financera 12500 places d'EHPA (au lieu de 7500 prévues), ce qui revient à créer en moyenne 3 maisons de retraite supplémentaires par région.

Seront également créés 10 000 nouveaux emplois soignants. Tout cela reste évidemment à vérifier.

LE POINT RETRAITES

Ou plutôt deux points sur les retraites :

1^{er} point

La loi de financement de la sécurité sociale

* quelques mesures concernant les futurs retraités... mais instructives pour les retraités que nous sommes et qui concernent le privé comme le public

- le cumul emploi retraite

sans aucune restriction, dès 60 ans, si le retraité a liquidé toutes ses pensions et s'il remplit les conditions pour avoir une pension à taux plein, à 65 ans sans aucune condition.

- une surcote plus attractive

1,25% par trimestre supplémentaire au lieu de 0,75%

- et l'âge de la retraite qui recule, qui recule... seulement bien sûr si le salarié le veut bien.

Pour les fonctionnaires l'âge limite reste pour le moment fixé à 65 ans en général mais déjà certains corps ou cadres d'emplois dont la limite d'âge était inférieure, pourront être maintenus en activité jusqu'à 65 ans.

- une restriction des conditions d'accès à la retraite anticipée pour carrière longue : durée d'assurance exigée en augmentation et trimestres rachetés plus difficiles à valider.

* et quelques autres mesures concernant les retraités

la revalorisation des pensions en la matière c'est l'alignement définitif du secteur public sur le secteur privé.

L'article L16 du Code des pensions renvoie à l'article du Code de la sécurité sociale qui « règle » désormais la revalorisation des pensions de tous les retraités.

Nous attendons toujours la composition et les modalités d'organisation de la commission qui va prévoir l'inflation pour l'année en cours.

- à propos de revalorisation, un mot de celle de l'ASPA, allocation de solidarité aux personnes âgées, ex minimum vieillesse, parce qu'elle est une belle illustration du double langage et de la grande générosité de nos gouvernants actuels envers les « pauvres ».

25% de revalorisation en 5 ans mais uniquement pour les personnes seules. Un couple de pauvres est moins pauvre qu'une personne seule donc pas de revalorisation nécessaire.

- la pension de réversion

rien concernant la Fonction publique mais pour le régime général rétablissement d'une condition d'âge à 55 ans, cinq ans après sa suppression progressive

et la « médiatisée » augmentation du taux de la réversion de 54 à 60% se résume à une majoration de pension pour les plus de 65 ans aux ressources inférieures à 800€ et pas avant le 1^{er} janvier 2010.

- et l'article 75 qui ne laisse pas d'inquiéter.

Il charge le COR d'établir un rapport, avant le 1^{er} février 2010 sur les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles dans les régimes de base d'assurance vieillesse obligatoire, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels, système complexe mis en place en Suède.

Système à cotisations définies par opposition à notre système actuel à prestations définies. Le montant de la pension dépend des cotisations accumulées, de l'âge au moment du départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge.

2^{ème} point

Le 6^{ème} rapport du COR

Les 300 pages du rapport traitent des droits familiaux et conjugaux en trois parties.

1^{ère} partie : le constat

Les dispositifs existants

et un rappel : les droits familiaux c'est 8,4% (15,3 milliards d'euros) et les droits conjugaux 13,6% (28,9 milliards d'euros) des dépenses de retraite soit 3 points du PIB au total.

2^{ème} partie : le contexte

La situation des femmes, des couples, des familles et l'évolution du cadre juridique en regard des droits à pension et du montant des pensions.

3^{ème} partie : les perspectives

Quelles évolutions envisageables ?

Une petite sélection dans cette 3^{ème} partie :

- en matière de droits familiaux
 - soumettre la majoration de pension pour 3 enfants et plus à l'impôt sur le revenu (au nom du principe d'égalité devant l'impôt, nouveaux et anciens retraités seraient concernés) ou remplacer la majoration proportionnelle par une majoration forfaitaire.
 - appliquer au dispositif de départ en retraite anticipé pour 3 enfants et plus les paramètres (durée requise et décote) en vigueur au moment de la liquidation et non plus quand les conditions de départ sont remplies.
- en matière de droits conjugaux
 - L'augmentation généralisée du taux de la réversion ne profiterait qu'aux veufs et veuves ayant peu de droits propres. Pour les autres elle irait au-delà du maintien du niveau de vie d'où la limitation aux personnes veuves disposant de faibles pensions. Ceci explique cela ! Le phénomène s'amplifierait dans la Fonction publique. Une hausse éventuelle du taux de réversion dans la Fonction publique ne serait concevable que si une condition de ressources était instaurée sur une partie de la réversion, définie à hauteur de la part que représente la réversion de base dans l'ensemble de la réversion servie aux salariés du secteur privé.
 - Les évolutions de la conjugalité.
 - La forte progression des divorces amène à s'interroger sur la question de la proratisation de la réversion.

- L'extension de la réversion à d'autres formes d'union que le mariage pourrait s'envisager par exemple avec une proratisation du montant de la réversion en fonction de la durée de l'union.

Le président du Conseil d'orientation des retraites a cru bon de préciser qu'il s'agit de pistes et non pas de réformes clés en main, et Matignon a surenchéri : « Il n'y a pas de réforme prête à l'emploi, ni d'urgence à agir. Le rapport nourrira le débat d'ici au rendez-vous sur les retraites en 2010 ».

A voir !

Rappelons nous l'action à propos de l'aide ménagère à domicile.

Plus d'une cinquantaine de questions écrites de parlementaires ont été recensées.

Et l'action a payé. D'une suppression pure et simple on est passé au maintien de la prestation en 2009 sous sa forme actuelle et à de nouvelles modalités dans l'avenir, sans doute plus restrictives. A surveiller donc !

Et celle en direction des parlementaires avec le pôle des retraités, demandant une anticipation au 1^{er} janvier de la revalorisation après l'audience à la Fonction publique le 14 novembre. Cette action ne fut pas couronnée de succès même si notre argumentation a été reprise par des parlementaires qui ont interpellé le gouvernement. L'action va être relancée.

Et pour terminer deux « mauvaises » nouvelles. La suppression progressive de l'indemnité temporaire de retraite va bien être mise en œuvre. Sortie de la loi de financement de la sécurité sociale par le Conseil constitutionnel, elle est rentrée dans la loi de finances rectificative et la demi-part de coefficient familial accordée aux personnes seules qui avaient élevé au moins un enfant, après une valse hésitation, est bien maintenant réservée, à compter de 2010, aux personnes qui apporteront la preuve de la prise en charge, seules, pendant au moins cinq ans, du ou de leurs enfants. Ce qui inévitablement aura des répercussions négatives sur les finances de certains retraités.

Conclusion

En résumé, un seul mot action... toujours, et dans ce domaine l'année 2009 risque d'être chargée.

Le Courrier du retraité N°149 invitera les adhérents à envoyer aux parlementaires de leur choix l'adresse élaborée avec le pôle des retraités et déjà envoyée collectivement (circulaire N°16 du 19.11.08).

L'action du 29 janvier est lancée.

Dès le 17 décembre dernier la circulaire N°23 préparait la mobilisation, la circulaire N°26 du 14 janvier la finalise avec le communiqué commun qui précise la revendication des retraités, une revalorisation supplémentaire à compter du 1^{er} janvier.

Les organisations syndicales ont déjà prévu de se retrouver le 2 février pour faire le bilan de l'action et en tirer les conclusions.

La FGR-FP s'adaptera et sera bien sûr à nouveau présente auprès des actifs, si besoin est.